

■ **Amada : une réduction de 7,8% de ses émissions de CO2 en 2 ans**

■ Deux ans après la mise en place du plan "Amada Green Action", par lequel le groupe s'était engagé à réduire les émissions de CO2 de 25% d'ici à 2020, Amada fait un point d'étape prometteur. Amada considère la préservation de la terre comme un devoir envers l'humanité. Cet engagement est au cœur des principes éthiques voulu par son fondateur Isamu Amada dès la création du groupe en 1946, et poursuivi par ses successeurs dont l'actuel Président, Mitsuo Okamoto. Au niveau mondial, le groupe peut d'ores et déjà se prévaloir d'une réduction de 7,8% de ses émissions de CO2 en deux ans dans le fonctionnement de ses produits (presses-plieuses, cisaille, découpe laser et fibre...). Quelques règles simples ont été mises en place pour ce faire : fournir des produits et services respectueux de la planète, réduire la charge environnementale des activités, améliorer sans cesse le processus écologique, notamment par l'utilisation des techniques les plus modernes, les économies et le recyclage d'énergie ou la restriction des chutes industrielles. L'engagement d'Amada en matière de développement durable ne se limite pas à la production de machines durables. Ainsi, en 2010, Amada est le premier constructeur français de machines-outils à avoir adhéré à "La charte professionnelle sur la performance environnementale des machines-outils". Parallèlement, en France, Amada a initié une réflexion pour diminuer sur ses sites son empreinte carbone concernant notamment le savoir-vivre de ses salariés, la régulation thermique des infrastructures, le tri des déchets ou encore la gestion des déplacements.